

**PROCÈS-VERBAL**  
**Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le septième (7e) jour de mai 2012 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Madame Maryse Lessard est absente : absence motivée

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Manon Goulet, est également présente, agissant comme secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

Lundi, le 7 mai 2012 à 19h00

Consultation publique; Dérogation mineure : 225, rue Latendresse

Consultation publique : Projets de règlement no. 1072,1073,1074,1075 modifiant le montant des amendes

**1- Items statutaires**

1.1-	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2-	Adoption du procès-verbal	Décision
	• Session ordinaire du 2 avril 2012	
	• Session extraordinaire du 13 avril 2012	
1.3-	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4-	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5-	Dépôt de la situation financière en date du 7 mai 2012	Information
1.6-	Rapports des présidents des comités	Information

**2- Administration**

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Mandater un arpenteur – Dossier 194 Rg Belle-Vue	Décision
2.3	Atelier de formation – Infotech	Décision
2.4	Affectation des surplus	Décision
2.5	Reddition de compte – Entretien du réseau routier	Décision

**3- Aqueduc et Égout**

4-	<b>Sécurité publique</b>	
4.1	Entente intermunicipale	Décision
4.2	Camion unité d'urgence - Devis	Décision
4.3	Règlement d'emprunt - camion unité urgence	Information
5-	<b>Voirie</b>	
5.1	Acquisition – Lot 46-A-7	Décision
5.2	Pierre concassée	Décision
5.3	Chemin des Berges	Décision
5.4	Subvention Amélioration du réseau routier	Décision
6-	<b>Urbanisme et environnement</b>	
6.1	Projet de règlement 1072	Décision
6.2	Projet de règlement 1073	Décision
6.3	Projet de règlement 1074	Décision
6.4	Projet de règlement 1075	Décision
6.5	Dérogation mineure; 225 rue Latendresse	Décision
6.6	Forêt de proximité	Décision
6.7	Industrie minière – Projet de loi no. 14	Décision
6.8	Équipe terrain – Caractérisation des berges	Décision
6.9	Achat de réflecteurs	Décision
7-	<b>Loisirs et culture</b>	
7.1	Subventions aux associations	Décision
7.2	CCDS – Autorisations	Décision
7.3	Climatiseur – local de la tête de ligne	Décision
8-	<b>Affaires diverses</b>	
8.1	Camp Claret – Motion de félicitations Information	
9-	<b>Liste de la correspondance et invitations</b>	
10-	<b>Période inter-actions</b>	
11-	<b>Certificat de disponibilité</b>	
12-	<b>Levée de la session régulière</b>	

#### **Consultation publique : 225 Latendresse**

M. et Mme Pépin sont présents.

La demande vise la construction d'un solarium de dimensions 14'X 24' à + ou – 2.32 mètres de la ligne de lot du voisin lorsqu'il est recommandé 3 mètres. M. Pépin explique sa position.

Ce dossier a été traité précédemment à une séance du Comité Consultatif d'Urbanisme. Les élus(e) ont tous pris connaissance du procès-verbal.

Une décision sera prise au point 6.5

#### **Consultation publique : Projet de règlements 1072,1073,1074,1075 concernant la modification des amendes.**

La population est invitée à s'exprimer.

## 1- Items statutaires

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Gamache  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2012-05-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 1.2- Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 2 avril 2012

Il est proposé par J.-Denis Picard,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 2 avril 2012 tel que présenté.

2012-05-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 13 avril 2012 tel que présenté.

2012-05-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

### 1.4- Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 7 mai 2012

4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	129.78 \$
6	MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	270.78 \$
8	DANY ST-ONGE	358.83 \$
9	BILO-FORGE INC.	1 365.29 \$
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	12 055.73 \$
13	PICARD EXCAVATION INC.	2 897.37 \$
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC.	298.29 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	54 483.58 \$
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	186.15 \$
21	J.N. DENIS INC.	851.48 \$
29	VILLE DE DISRAELI	1 813.16 \$
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	5 118.25 \$
34	MEGABURO	1 286.11 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	21.00 \$
55	BENOIT BOISVERT	192.74 \$
61	CMP MAYER INC.	4 066.66 \$
120	CARRA	597.36 \$
144	Postes Canada	144.30 \$

158	S.A.A.Q.	36.40 \$
182	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE MÉGANTIC	20.00 \$
251	DISTRIBUTION PRAXAIR	363.61 \$
254	ALTERNATEURS-DEMARREURS WEEDON ENR.	8.05 \$
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	379.31 \$
299	DISRAELI CHASSE ET PÊCHE	298.92 \$
308	MONTY, COULOMBE, AVOCATS	2 991.40 \$
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	44.50 \$
431	TOURISME CANTONS-DE-L'EST	402.41 \$
434	VITRERIE DISRAELI S.E.N.C.	269.04 \$
479	PETROLES FRONTENAC INC	5 674.86 \$
485	MANON GOULET	2 678.95 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	244.14 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 898.50 \$
572	FONDACTION	1 074.60 \$
584	BATIRENTE	537.30 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	321.60 \$
769	ALARME MULTI-SÉCURITÉ MBTM INC	1 293.49 \$
840	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	144.03 \$
850	QUÉBEC MUNICIPAL	316.18 \$
892	ATELIER R.N. senc.	17.25 \$
929	MULTICOPIE	412.19 \$
954	GUILLAUME PICARD	115.92 \$
1030	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	3 501.95 \$
1055	LES ENT. CLASSIQUE SERVICE	1 310.71 \$
1064	RESTAURANT LE COQ DU BONHEUR 2007	155.20 \$
1066	ALSCO CORP.	160.09 \$
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	12 641.63 \$
1084	INSP. D'ÉCHELLES DENIS THIBAUT	266.74 \$
1102	GARAGE S. LUCAS	55.19 \$
1120	ANDRÉ GAMACHE	177.19 \$
1121	YVON LACASSE	17.19 \$
1122	JACQUES FONTAINE	131.52 \$
1155	RICHARD LAFLAMME	14.00 \$
1164	MRC LA NOUVELLE-BEAUCE	360.00 \$
1166	ROBERT CHAMPOUX	29.44 \$
1167	JASMIN PROTEAU	29.44 \$
1168	LUC GAUTHIER	29.44 \$
1169	JEAN-PIERRE BILODEAU	29.44 \$
1171	ROBERT BERNARD MÉGANTIC	1 145.15 \$
1174	SEBASTIEN BERGERON	29.44 \$
1179	PUBLICATIONS CCH LTÉE	173.25 \$
1189	LES LIGNES ÉLECTRIQUES DOYON	335.73 \$
1199	LINDE CANADA LTEE, M2193	10.58 \$
1209	CÉLINE BARON	48.58 \$
1210	GROUPE GPI	1 314.69 \$
1211	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC.	4 093.11 \$

TOTAL 136 739.21 \$

---

Manon Goulet, dir gén.

Précision sur les comptes : # 485 : Manon Goulet : \$2678.95  
Remboursement à la directrice générale pour l'acquisition de 2 ordinateurs  
au secteur administratif.

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes  
tels que présentés par la directrice générale.

### 1.5 Dépôt de la situation financière en date du 7 mai 2012

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 7 mai 2012.

### 1.6- Rapports des présidents des comités

#### **Coop Internet : Daniel Couture**

- 110 abonnés
- A remporté 2 concours (Estrie)
- Va poser sa candidature en juin au niveau provincial
- Les raccordements débutent cette semaine
- Une conférence de presse a eu lieu avec Mme Courchesne, la vice-première ministre, concernant un projet pilote de développement internet dans la MRC du Granit (5 millions)

#### **Sécurité publique : Jacques Fontaine**

- Rencontre avec tous les maires des municipalités entourant le lac Aylmer
- Une demande sera acheminée à la Sûreté du Québec afin d'obtenir une patrouille sur le lac Aylmer cet été.

#### **Bibliothèque: André Gamache**

- Une rencontre a eu lieu avec les membres de la bibliothèque.

#### **Finances et budgets : Daniel Couture**

- La vérification comptable a été effectuée la semaine dernière : tout est conforme.

#### **Domaine Aylmer : : Yvon Lacasse**

- Une annonce a été mise sur les PAC pour la location du Domaine : aucun appel
- Deux (2) personnes ont été rencontrées pour la gestion du restaurant : sans succès.

#### **Aqueduc et égout : Jacques Fontaine**

- L'eau est potable depuis le 1<sup>er</sup> avril.
- Avant de lever l'avis de bouillir, le MDDEP doit procéder à certaines vérifications.

#### **Sécurité Incendie : J.-Denis Picard**

- Une rencontre inter-municipale a eu lieu. Rediscuté au point 4.1 de la séance de ce soir.

## **Voirie : Yvon Lacasse**

- **Chemin Hébert :**  
Toutes les conditions ont été acceptées de la part de tous les propriétaires.  
Le directeur des travaux publics va évaluer le coût afin de le rendre conforme.  
Tous les propriétaires auront à approuver la démarche avant de débiter les travaux.
- **Chemin des Berges :**  
  
Une demande sera acheminée au Ministère des Transports afin de prendre en charge ce chemin qui est très achalandé. Discuté au point 5.3.

## **2- Administration**

### **2.1- Autorisation des dépenses des élu(e)s**

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par André Gamache,  
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2012-05-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **2.2- Mandater un arpenteur – Dossier 194 Rang Belle-Vue**

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford est en litige avec un citoyen;

Considérant que les limites du chemin doivent être établies dans ce secteur;

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford mandate un arpenteur pour un montant de \$3000. afin de déterminer précisément l'emplacement des bornes, dans le but de régler ce conflit.

2012-05-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 2.3 Infotech

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que le conseil autorise la directrice générale à assister à une formation donnée par Infotech au coût de \$130. + taxes.

2012-05-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 2.4 Affectation des surplus

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que la municipalité de Stratford rembourse la somme de \$15 545 au fonds général pour le secteur aqueduc;

Que la municipalité de Stratford réserve la somme de \$ 108 au secteur égout du surplus de l'année;

Que la municipalité de Stratford rembourse la somme de \$825 au fonds général pour le secteur boues septiques;

2012-05-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 2.5 Reddition de compte – Entretien du réseau routier

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de \$17 859. pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2012-05-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3.- Aqueduc et Égout**

### **4- Sécurité publique**

#### **4.1- Entente intermunicipale**

Considérant qu'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie a été signée le 10 octobre 1998 et n'a jamais été modifiée à ce jour;

Considérant que suite à une rencontre qui a eu lieu le 18 avril 2012 avec toutes les municipalités concernées, certaines modifications ont été apportées;

Il est proposé par J.-Denis Picard,  
Et résolu;

Que le conseil municipal de Stratford accepte cette nouvelle entente intitulée :

Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'entraide automatique pour la protection contre l'incendie et les mesures d'urgences.

Que cette dite entente remplace toute entente antérieure ainsi que toutes résolutions s'y rattachant.

Que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

2012-05-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Principales modifications :

- Le commandement lors d'une intervention sera effectué différemment;
- L'augmentation des salaires;
- Les jeunes pompiers seront identifiés afin d'assurer la bonne marche des opérations.

#### **4.2 Camion unité d'urgence – Devis**

Tous les élus ont pris connaissance du devis présenté par le directeur du service incendie concernant les spécifications d'un camion d'unité d'urgence.

Il est proposé par J.-Denis Picard,  
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford accepte le devis présenté par le directeur du service incendie. Le coût sera d'environ \$150 000. et le remboursement de l'emprunt s'effectuera sur vingt (20) ans.

2012-05-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers



#### 4.3 Règlement d'emprunt – camion unité urgence

Un avis de motion est donné par J.-Denis Picard.

Qu'à une séance ultérieure, le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford présentera, pour adoption, le règlement no 1076 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence.

### **5. Voirie**

#### 5.1 Acquisition – Lot 46-A-7

Considérant que l'accès au garage municipal implique que les employés municipaux doivent circuler sur des droits de passage;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Stratford désire régulariser la situation;

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse l'acquisition d'une partie du lot 46-A-7.

2012-05-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 5.2 Pierre concassée

Après vérification par le directeur des travaux publics, des (deux) 2 soumissions ouvertes à la séance du 7 mai 2012,

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford accepte la soumission de la compagnie Excavation Gagnon & Frères au montant de \$35 803.22 avant transport pour plus ou moins 3 000 tonnes de pierres concassées; ce montant inclut les taxes.

20120-05-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 5.3 Chemin des Berges

Demande de prise en charge par le Ministère des Transports du Québec du chemin des Berges sur une longueur de 1.8 km.

Attendu que la Municipalité du canton de Stratford a, sur son territoire, un camping de plus de trois cents places: Les Berges du lac Aylmer;

Attendu que la voie d'accès à ce camping se nomme le « Chemin des Berges »

Attendu que ce chemin donne accès à des terres de la Couronne;

Attendu que le chemin pour accéder à ce camping a 1.8 kilomètre de longueur;

Attendu que ce chemin est en gravier;

Attendu que ce chemin est très achalandé;

Attendu que ce chemin a des coûts d'entretien très élevés pour la municipalité;

Attendu que ce camping est situé à l'extrémité de la municipalité à plusieurs kilomètres du périmètre urbain;

Attendu que les clients de ce camping sont exclusivement des gens de l'extérieur;

Attendu que ce camping est doté d'une descente permettant aux plaisanciers de l'extérieur de mettre leur bateau à l'eau et ainsi d'avoir accès au lac Aylmer;

Attendu que ce camping donne accès à une piscine publique d'eau salée;

Attendu que la municipalité considère que ce chemin a une vocation presque exclusivement régionale;

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que la municipalité du canton de Stratford demande au Ministère des Transports du Québec de prendre en charge le «Chemin des Berges» et d'en assurer l'entretien au même titre qu'une route provinciale.

2012-05-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 5.4 Subvention - Amélioration du réseau routier

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit investir de plus en plus afin d'améliorer son réseau routier;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford ne peut utiliser les argents de la TECQ, et ce depuis plusieurs années, puisqu'elle doit prioriser la mise aux normes de ses infrastructures en eau potable;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec accorde à sa députée, Madame Johanne Gonthier, une aide financière pour l'amélioration de son réseau routier;

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford demande à la députée provinciale, Madame Johanne Gonthier, une aide financière pour l'amélioration de son réseau routier municipal.

2012-05-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 6- Urbanisme et environnement

## 6.1- Projet de règlement 1072

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de lotissement no 1026 ;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Émile Marquis,  
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1072 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES.

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le règlement de lotissement no 1026, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

### **ARTICLE 3**

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de mille dollars (1000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de deux mille dollars (2 000 \$) et d'une amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de quatre mille dollars (4 000 \$) et l'amende maximale de huit mille dollars (8 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

2012-05-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.2 Projet de règlement 1073**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de construction no 1027 ;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Émile Marquis,  
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1073 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 1027 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES,

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement de construction no 1027, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de mille dollars (1000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de deux mille dollars (2 000 \$) et d'une amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de quatre mille dollars (4 000 \$) et l'amende maximale de huit mille dollars (8 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende

que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

2012-05-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.3** Projet de règlement 1074

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les permis et certificats no 1034 ;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Émile Marquis,  
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NO1074 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 1034 AFIN DE MODIFIER  
LE MONTANT DES AMENDES

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement sur les permis et certificats no 1034, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

L'article 5.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de mille dollars (1000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de deux mille dollars (2 000 \$) et d'une amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende

minimale sera de quatre mille dollars (4 000 \$) et l'amende maximale de huit mille dollars (8 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

2012-05-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.4    Projet de règlement 1075**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 1035 ;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Émile Marquis,  
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1075 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES  
AMENDES

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement de zonage no 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

L'article 4.1 *Contraventions, pénalités et recours* est remplacé par celui-ci :

Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de mille dollars (1000 \$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si le contrevenant est une personne morale en cas de première infraction, il est passible, d'une amende minimale de deux mille dollars (2 000 \$) et d'une amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende minimale sera de deux mille dollars (2 000 \$) et l'amende maximale de quatre mille dollars (4 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende minimale sera de quatre mille dollars (4 000 \$) et l'amende maximale de huit mille dollars (8 000 \$) et les frais pour chaque infraction.

Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour pour jour, des contraventions distinctes. Cependant, il ne pourra être recouvré d'amende que pour le premier jour à moins qu'un avis spécial, verbal ou écrit, relativement à cette infraction, n'ait été donné au contrevenant.

Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité peut exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

2012-05-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.5 Dérogation mineure – 225 rue Latendresse**

Ce point est remis à la fin.

#### **6.6- Forêt de proximité**

Faisant suite à l'analyse par le conseil municipal de Stratford concernant le projet de forêt de proximité présenté par la MRC du Granit :

Considérant le peu de possibilités dans la municipalité de Stratford, quant à la gestion des terres du domaine de l'état;

Considérant l'absence de démonstration évidente de rentabilité du projet;

Considérant la non rentabilité pour la municipalité de Stratford à s'engager dans ce projet justifiant ainsi son manque d'intérêt;

Il est proposé par J.-Denis Picard,  
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford renonce à poursuivre son implication dans le montage d'un projet de forêt de proximité la dégageant de tout soutien financier.

2012-05-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.7- Industrie minière – Projet de loi no. 14**

**CONSIDÉRANT** que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale

le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités a l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par André Gamache,  
Et résolu;

**DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

2012-05-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le conseiller André Gamache ajoute que le but de cette résolution est de faire comprendre au gouvernement que les municipalités ont leur mot à dire sur le développement minier qui pourrait s'effectuer sur son territoire.

#### 6.8 Équipe terrain – Caractérisation des berges

**Attendu que** certains lacs de la MRC ont connu des périodes de prolifération de cyanobactéries depuis quelques années;



**Attendu que** dans la continuité des actions de sensibilisation et d'application de réglementation sur la protection de nos cours d'eau et autres actions d'amélioration de notre environnement, des actions différentes doivent être envisagées;

**Attendu que** l'application du RCI 2008-14, Protection des plans d'eau, mentionne que la revégétalisation doit être réalisée avant le 30 septembre 2012;

**Attendu que** la MRC du Granit veut mettre en place une équipe terrain, composée de deux étudiants en environnement et en écologie, pour renforcer l'application du RCI 2008-14 avec les propriétaires de terrain en bordure de lacs et de rivières importants et de faire la caractérisation des traverses de cours d'eau sur notre territoire;

**Attendu que** la MRC du Granit sera responsable de la supervision de cette équipe, avec la collaboration des inspecteurs municipaux;

**Attendu que** les budgets seront en partie pris dans le fonds Bassin Versant qui est tiré à même les quotes-parts de toutes les municipalités de notre territoire et qu'une demande au fond de développement régional (FDR) de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) est disponible pour les MRC qui présentent des projets en environnement qui ont des retombées sur l'ensemble de la MRC et que ce projet en fait partie ;

**Attendu que** l'appui au projet par les municipalités locales est essentiel pour rencontrer les critères de financement pour des projets environnementaux du FDR de la CRÉE;

**Attendu que** la municipalité du Canton de Stratford est d'accord pour s'impliquer dans la mise en œuvre du projet d'équipe terrain de la MRC du Granit;

Il est proposé par André Gamache,  
Et résolu;

D'appuyer le projet d'équipe de terrain de la MRC et de nommer les personnes suivantes :

Sarah-Claude Bergeron Lafontaine, stagiaire en écologie et Léo-David Robitaille, stagiaire en environnement, inspecteurs adjoints pour notre territoire et ce, pour la durée de la mise en œuvre par la MRC du programme d'équipe terrain d'inspection des bandes riveraines et des traverses de cours d'eau.

De rencontrer les deux (2) étudiants en présence de l'inspecteur de la Municipalité du Canton de Stratford afin de bien comprendre les interventions qu'ils feront sur notre territoire.

2012-05-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 6.9 Achat de réflecteurs

Dans le cadre du programme « Climat municipalités » (projet qui vise à réduire les gaz à effet de serre) et,

Considérant les coûts élevés du chauffage au Centre Communautaire,

Il est proposé par André Gamache,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de défrayer un montant de \$ 600. pour l'achat de 51 réflecteurs afin de réduire la dépense en chauffage au Centre Communautaire.

2012-05-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **7- Loisirs et culture**

### **7-1 Subventions aux associations**

Considérant que les montants mentionnés ci-dessous pour les associations sont inférieurs ou égaux aux subventions prévues lors du budget 2012

Il est proposé par André Gamache,  
Et résolu;

Que la municipalité de Stratford verse les montant suivants :

Assoc. Lac Thor	\$300.
Assoc. Lac Elgin	\$1 115.
Assoc. Lac Aylmer	\$2 015.
Assoc. Touristique Lac Aylmer	\$850.
Assoc. Âge d'Or	\$400.
Comité de la Bibliothèque	\$1 500.

2012-05-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Un montant de \$150. est réservé à l'Association des riverains du lac Équerre conditionnellement à la réception de leur charte ainsi qu'à leur projet associé à l'environnement.

Un décompte des propriétés riveraines a été effectué pour chaque association. Un montant de \$5. est alloué par propriété riveraine.

### **7.2- CCDS - Autorisations**

Attendu la construction en cours du réseau filaire hybride pour doter la population de Stratford des services internet et câblodistribution;

Attendu que certaines infrastructures gérées par Bell Canada et Hydro Québec peuvent requérir des travaux pour supporter le réseau filaire de la Coopérative de communication et de développement de Stratford (CcdS);

Attendu que la Municipalité de Stratford souhaite que les délais pour l'obtention, par ses contribuables, d'un service internet haute vitesse ne soient pas allongés;

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que la Municipalité accepte la réalisation des travaux qui pourraient être demandés par Bell Canada, Hydro Québec ou la Coopérative de communication et de développement de Stratford (CcdS), dans la mesure où ces travaux respectent les lois et règlements applicables et sont sans frais pour la municipalité.

2012-05-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 7.3 Climatiseur – local de la tête de ligne

Considérant que les équipements de la CcdS (tête de ligne) doivent demeurer dans un endroit aéré pour son bon fonctionnement;

Il est proposé par Daniel Couture,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford procède à l'achat d'un climatiseur au montant de \$300. + taxes afin de tempérer la pièce.

2012-05-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 8- Affaires diverses

### Camp Claret – Motion de félicitations

Les élus de la Municipalité du Canton de Stratford désirent féliciter le Camp Claret pour l'obtention du prix « Coup de Cœur des Consultants au 22<sup>ième</sup> Gala des prix Excellence ».

Le rayonnement du Camp Claret est très étendu; le conseil tient à signaler votre implication dans la vie des jeunes qui participent à ces camps.

**La séance est suspendue à 20h04** afin que les membres du conseil puissent délibérer sur la demande de dérogation mineure du 225, rue Latendresse.

Reprise de la séance à 20h11.

### 6-5 Dérogation mineure

Propriété : 225, rue Latendresse, Stratford, lot 21-13 Rg 4 S-O

Nature de la demande : construction d'un solarium de dimensions 14' X 24' à + ou – 2.32 mètres de la ligne de lot du voisin lorsqu'il est recommandé 3 mètres.

### Décision :

Considérant l'implantation d'une haie de cèdres élevée entre les deux (2) voisins;

Considérant qu'il n'y aura pas d'ouverture donnant sur le voisin;

Considérant l'impossibilité d'agrandir sur aucun autre côté de la maison;

Considérant que les voisins sont d'accord;

Considérant que la demande est peu dérogatoire soit environ .68 mètre;

Il est proposé par Yvon Lacasse,  
Et résolu;

Que le conseil accepte la demande de dérogation pour la propriété du 225,  
rue Latendresse.

2012-05-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **9- Liste de la correspondance et invitations**

Lecture du courriel de Mme Lucie Domingue, présidente CcdS. Le conseiller Daniel Couture souligne le beau travail effectué par le conseil d'administration de la CCDS : la preuve en est qu'ils ont reçu récemment deux (2) prix à l'échelle régionale.

M. le maire félicite messieurs Boutin et Bergeron (présents dans la salle) pour leur implication dans ce projet.

Dépôt de la lettre de M. Julien Breton

#### Offre de services :

Articles promotionnels – Club Impression  
Firme d'ingénierie – Techni Génie  
Pavage Estrie Beauce

#### Aide financière :

Géorallye pour promouvoir la région de Mégantic : \$250.  
Les Vélorails de Beaulac-Garthby : ballade sur la voie ferrée

#### Invitations :

15 mai : Soirée conférence à Mégantic par l'Ensoleillée  
20 mai : Dévoilement d'un monument commémoratif : J.-Denis  
Picard va assister à cette journée  
26 mai : Atelier sur la pêche à l'aréna de Lambton  
05 juin : Assemblée générale – Tourisme des Cantons de l'Est  
10 juin; Journée des parcs nationaux (Parc national de Frontenac)

### **10- Période inter-actions**

Les élu(e)s répondent aux questions des citoyens(nes)

### **11- Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce septième (7e) jour de mai 2012.

**12- Levée de la session régulière**

Il est proposé par Jacques Fontaine  
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20h42.

2012-05-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Manon Goulet  
Directrice générale

---

Jacques Fontaine  
Maire